

DOSSIER DE CANDIDATURE

ARTISAN **DU** TOURISME

du Val-de-Marne



Édition
2026



Les avantages du Label pour les artisans

Bénéficier d'une reconnaissance de la **qualité** de votre **Artisanat**

Bénéficier d'une **meilleure visibilité** de votre entreprise auprès du grand public et des touristes

Bénéficier d'une **communication** dédiée

Être **acteur** de l'attractivité du territoire

Intégrer un **réseau d'artisans** de qualité

Devenir **ambassadeur** du savoir-faire et de l'Art de vivre à la française

UN LABEL

Pour **promouvoir** et **valoriser** l'Artisanat du Département auprès des touristes et visiteurs locaux.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Le Label est attribué pour une période d'un an renouvelable.

Après une étude attentive du dossier de candidature et une visite de l'entreprise organisée par la Chambre de Métiers, les critères suivants sont étudiés :

- L'esprit innovant et créatif de l'artisan ;
- L'entreprise et son offre (originalité, éléments différenciants, valeur ajoutée, représentativité du savoir-faire) ;
- La production locale ;
- Les modalités et la qualité de l'accueil du client ;
- Les activités proposées à la clientèle (ateliers, cours, démonstrations...).

Le Département du Val-de-Marne dispose d'un artisanat de qualité. Fort de ce constat, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ÎDF - Val-de-Marne, l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois et le Comité Départemental du Tourisme du Val-de-Marne ont décidé de mettre en place le label Label « **Artisan du Tourisme** » afin de promouvoir cet Artisanat auprès d'une clientèle de visiteurs locaux et de touristes.

L'Artisanat : des produits et des savoir-faire à fort pouvoir d'attractivité

L'Artisanat offre des produits singuliers et authentiques qui participent à la diversité et à l'originalité de la visite touristique. Ces produits se trouvent non seulement dans les Métiers d'Art et de la Création, mais également dans les Métiers de Bouche.

Aujourd'hui les visiteurs sont à la recherche de produits uniques réalisés par des artisans dont ils sont désireux de découvrir l'histoire et le lieu de

production. Ils aspirent à vivre des expériences originales, sensorielles et gustatives. Ils souhaitent de plus en plus devenir acteur de leur découverte en expérimentant des techniques artisanales et en partageant le quotidien de professionnels passionnés.

Le Label Artisan du tourisme valorise vos savoir-faire

Ce label pour objectif de promouvoir des artisans représentatifs de leur métier et de l'art de vivre à la française, qui ont à cœur de proposer des produits de grande qualité.

1.

Renseignements et histoire de votre entreprise

Nom et Prénom :

Activité :

Dénomination sociale de l'entreprise :

SIREN (facultatif) :

Adresse de l'entreprise :

Code postal : Ville :

Téléphone :

E-mail : Site internet :

Répartition de votre clientèle :

• Particuliers % • Professionnels %

Racontez-nous l'histoire de votre entreprise (*date de création, quel parcours,...*)



Ajoutez
une photo portrait
de l'artisan

Décrivez-nous votre activité, vos produits et/ou services :



Ajoutez 3 photos
représentatives
de vos produits/
services

2.

Savoir-faire

et originalité de votre offre

Quelle est l'originalité de votre offre, ce qui vous différencie ?

Quelles distinctions avez-vous obtenu ? Labels, prix, récompenses, qualifications ?

Mettez en avant
vos distinctions

3.

Les valeurs

de l'entreprise

Quelles sont les valeurs de votre entreprise ? Par exemple : proximité, satisfaction client, excellence, partage, qualité, développement durable, innovation, etc.

4.

Parlons de votre fabrication

Votre lieu de fabrication est-il situé dans le Val-de-Marne ?

☐ Oui

☐ Non

Faites-vous appel à de la sous-traitance ?

☐ Oui %

☐ Non

• Si oui, où sont situés vos sous-traitants ?

.....

.....

• Si oui, pour quels services/produits ?

.....

.....

5.

Accueil de votre clientèle

Votre local

☐ Atelier à domicile

☐ Atelier indépendant du domicile

☐ Boutique

Surface : m²

Pouvez-vous recevoir des clients dans ce local ?

☐ Oui, en permanence

☐ Oui, sur rdv uniquement

☐ Non

Si oui : capacité d'accueil (*en nombre de personne*) : personnes

Si non, une rencontre est-elle possible dans un lieu extérieur ? Par exemple : exposition, salon, espace mis à disposition, etc.

☐ Oui

☐ Non

Préciser les moyens d'accès de votre local en transport en commun :

Votre local est-il situé à proximité d'un site touristique, un monument, un musée ou un site culturel ? ☐ Oui ☐ Non

• Si oui, lequel :

Quels sont vos horaires d'ouverture ?

.....

Internet et les réseaux sociaux

Disposez-vous d'un site internet ?

☐ Oui

☐ Non

• Si oui : ☐ Site vitrine ☐ Boutique en ligne



Ajoutez
3 photos
de votre local

6.

Renseignements complémentaires

Etes-vous présent sur les réseaux sociaux ?

Réseau	Votre lien ou pseudo
☐ Facebook	
☐ Instagram	
☐ Youtube	
☐ Tiktok	
☐ Autres (à préciser)	

Etes-vous en mesure de communiquer avec une clientèle étrangère ?

☐ Oui☐ Non

Si oui, en quelle langue ?

☐ Anglais☐ Espagnol☐ Allemand☐ Autre(s) :

Proposez-vous des activités susceptibles d'intéresser la clientèle touristique ? Par exemple : Visite d'ateliers, portes ouvertes, expositions, salons, ateliers d'initiation, regroupement entre professionnels, partenariat avec des musées ou lieux patrimoniaux, circuits thématiques, etc.

Prenez-vous en compte les aspects de développement durable dans votre entreprise ? Par exemple : Recyclage, emballages fournisseurs, écoproduits, emballages clients, stop pub, dons, valorisation de déchets, tri sélectif, etc.

Comment ? participer

1. L'artisan doit au préalable adresser son dossier :



Par courrier : Chambre de Métiers et de l'Artisanat ÎDF - Val-de-Marne
Service Appui aux Entreprises
27 avenue Raspail - 94100 Saint-Maur-des-Fossés



Par mail : deveco.94@cma-idf.fr



Dossier en ligne : [cliquez-ici](#).

2. Un Jury composé de professionnels réunis par la CMA ÎDF-94, l'EPT Paris Est Marne & Bois et le Comité Départemental du Tourisme 94

Accord de confidentialité :

les réponses et informations figurant sur ce document ne seront exploitées que dans le cadre du dispositif Artisan du Tourisme. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant (Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, promulguée le 21 juin 2018, modifiant la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978).

Contact : Service Appui aux entreprises
au 01 49 76 50 42

